

Répertoire Commenté des Médicaments, édition 2017

La **version imprimée** du Répertoire Commenté des Médicaments, édition 2017, sera distribuée à partir du mois de mai. Elle reprend les spécialités commercialisées en Belgique au 15 janvier 2017. Les compléments alimentaires et les dispositifs médicaux ne sont en principe pas repris dans le Répertoire.

La **version électronique** du Répertoire Commenté des Médicaments, édition 2017, sera disponible sur notre site Web à partir du 15 mars, en même temps que la mise à jour des spécialités (disponibles au 15 mars 2017). Sur le site Web, ainsi que dans les applications pour smartphone et tablette, les spécialités sont mises à jour mensuellement. Les applications pour smartphone et tablette peuvent être téléchargées gratuitement via App Store ou Google Play (chercher sur « CBIP » ou « répertoire des médicaments »).

Changements au niveau du contenu

- Les **textes introductifs de tous les chapitres** ont, comme chaque année, été mis à jour, notamment grâce à la collaboration de nombreux experts. Vous trouverez plus d'explications sur l'objectif et le contenu des rubriques des différents chapitres dans l'Introduction générale du Répertoire (voir [Intro.2.](#)).
- Les **contre-indications et effets indésirables** des médicaments repris dans les chapitres de 1 à 6 inclus ont été systématiquement révisés. Pour les contre-indications, le BNF (*British National Formulary*) constitue la source de base. Pour les effets indésirables, les données qui figuraient déjà dans le Répertoire ont été évaluées par rapport au *Martindale*.
- Comme chaque année, les **tableaux CYP- et P-gp** ont été mis à jour. Les interactions CYP et P-gp les plus pertinentes d'un point de vue clinique sont à craindre avec les substrats mentionnés en caractères gras, les inhibiteurs et les inducteurs indiqués en gras. Les **substrats indiqués en gras** concernent maintenant un plus grand nombre de médicaments par rapport à l'édition précédente. Outre les médicaments ayant une marge thérapeutique étroite (les aminoglycosides, les antiarythmiques, les antiépileptiques, la clozapine, la colchicine, la digoxine et la méthyldigoxine, les immunosuppresseurs, la lévothyroxine, le lithium, la théophylline et les antagonistes de la vitamine K), le CBIP a maintenant aussi sélectionné d'autres substrats pouvant mener à des effets indésirables pouvant être fatals lors d'une augmentation de la concentration plasmatique : les antitumoraux, les opioïdes, les AOD, les glinides et les sulfamidés hypoglycémisants. Voir aussi [Intro.2.](#) et [Intro.6.3.](#)
- Les **anticoagulants** ([chapitre 2.1.2.](#)) sont à présent classés en anticoagulants oraux et anticoagulants pour administration parentérale.
 - *Anticoagulants oraux*, avec les antagonistes de la vitamine K (acénocoumarol, phenprocoumon, warfarine) et les AOD (anticoagulants oraux directs :

apixaban, dabigatran, édoxaban, rivaroxaban).

- *Anticoagulants pour administration parentérale*, avec les héparines (héparines non fractionnées, héparines de bas poids moléculaire), bivalirudine, fondaparinux, époprosténol, protéine C et antithrombine.

Autres modifications

- Une **version PDF** du Répertoire édition 2017 est disponible sur www.cbip.be, en cliquant en haut dans la barre de navigation sur « Espace de téléchargement ».
- Sur le site Web du CBIP (et sur le site Web de l'AFMPS), les liens vers le **RCP et la notice des nouvelles spécialités** ne sont souvent disponibles qu'après un certain temps. Le CBIP comble ces lacunes dans la mesure du possible en fournissant, pour les médicaments autorisés au niveau européen, un lien vers le RCP et la notice sur le site Web de l'EMA (repris dans un fichier PDF unique). Ceci est indiqué sur le site Web du CBIP par une « gélule verte » au niveau de la spécialité (voir p.ex. [Abasaglar](#)).
- La **version électronique du Répertoire** va connaître encore de nouveaux développements, comme la visualisation des spécialités temporairement indisponibles ou l'élargissement aux spécialités à usage hospitalier: cette adaptation suit son cours. Nous souhaitons également rendre possible la consultation des commentaires sur les médicaments (comme ceux relatifs au positionnement et à l'innocuité) en un seul clic auprès des spécialités-mêmes, sans avoir à parcourir le Répertoire. Le but est d'obtenir des informations concises, pertinentes et facilement consultables: auprès d'une spécialité spécifique ne figureront que les informations pertinentes pour cette spécialité. Ces améliorations sont en voie d'élaboration. Toute suggestion est la bienvenue.

Comment recevoir un exemplaire du Répertoire?

- Médecins, pharmaciens et dentistes: pour l'envoi du Répertoire, nous reprenons l'adresse postale à partir de la base de données de la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale; cela signifie que ces publications sont uniquement envoyées à l'adresse du domicile. Les médecins, pharmaciens et dentistes ne doivent pas communiquer les changements d'adresse postale au CBIP; ces changements nous sont transmis par la Banque-Carrefour.
- Étudiants: la distribution se fait par le département responsable de la faculté ou de la (haute) école (les exemplaires ne sont pas envoyés individuellement aux étudiants).
- Autres professionnels de la santé: un exemplaire du Répertoire peut être envoyé sur demande (administration@cbip.be). Les commandes de plus de 4 exemplaires doivent être réceptionnées à Bruxelles (www.cbip.be/fr/contact) > "Administration et problèmes techniques"